Élections au Conseil de l'INSPÉ de l'Académie de Bordeaux

Liste : **Pour une formation universitaire et professionnelle**

soutenue par l'intersyndicale SNESUP-FSU, CGT FERC sup

Pour qui voter ?

Attention : VOTE ÉLECTRONIQUE seulement
du mardi 05 décembre 2023 à 9h00 au jeudi 07 décembre 2023 à 17h

Dans un contexte de réforme majeure à venir et de pression faite par l'université pour réduire drastiquement les surfaces de travail de l'INSPE, la liste « **Pour une formation universitaire et professionnelle » s'engage à représenter tous les personnels de l'INSPE, qu'ils/elles soient syndiqué·es ou non, titulaires ou contractuel·le·s, quel que soit leur site d'exercice, dans l'équité et la transparence.** Elle réunit différentes catégories de personnels : enseignant·es et chercheurs à temps plein à l'INSPE, PEMF, PFA, administratif·ives, technicien·ne·s qui assurent les missions du service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Cette liste s'appuiera sur les relais que représentent les collègues du SNESUP-FSU et de la FERC-sup CGT siégeant au sein des différentes instances de l'université de Bordeaux et sur les échanges qui se conduisent au niveau national au sein des organisations syndicales entre les élus du CI des différentes INSPE pour réfléchir ensemble aux orientations données par les Ministères (MESR, MEN) afin d'assurer une vigilance de chaque instant à l'égard des questions abordées au sein du conseil de l'INSPE de l'académie de Bordeaux. Les candidats de cette liste sont attaché·es :

• au **service public de l'Enseignement supérieur** et au fonctionnement **démocratique et représentatif** de notre institut ;

• à la **qualité de la formation** qui doit rester une priorité et ne doit pas être sacrifiée à la logique économique du court terme ;

•à la **défense des intérêts de tou·te·s** les collègues et usager·es quels que soient leur statut, leur site de formation, leur composante de rattachement ;

•à la **qualité des contextes d'exercice et des conditions de travail de tous,** formateurs, personnels, Biatss, étudiants: l'INSPE ne doit pas être la variable d'ajustement de la politique patrimoniale de l'Université de Bordeaux et les déménagements annoncés ne doivent pas se faire au détriment de l'existence physique et symbolique d'un lieu identifié et adapté à la formation des enseignants et CPE, incluant notamment l'existence de CRD dédiés.



Une formation initiale et des diplômes de qualité dans un INSPE qui compte dans le secteur de la formation au niveau régional, national et international

• Nous défendons une formation diplômante à la fois universitaire et professionnalisante. Elle vise à développer la réflexivité des futur·es professionnel·le·s en prenant appui sur les apports de la recherche en éducation, en adéquation avec les enjeux actuels de l'École : lutte contre les inégalités sociales de réussite scolaire, prévention de toutes les formes de discrimination, nécessité de former les nouvelles générations au changement climatique et à la crise environnementale. Cette réflexivité et la cohérence de la formation ne peuvent se développer que dans le respect de la liberté académique des formateurs et formatrices.

• Les réformes successives de la formation provoquent l'instabilité des parcours et des équipes et ont des effets sur l'attractivité du métier. Nous affirmons l'importance d'une formation universitaire et professionnelle de qualité, progressive et lisible aux yeux des étudiants, dans laquelle l'INSPE doit avoir toute sa place au vu de l'expertise de ses personnels dans un continuum de formation : préprofessionnalisation en licence, formations MEEF, formation des stagiaires, implication dans le Plan académique de formation, CAPPEI, CAPEFE, VAE, etc.

• La formation doit être assurée en bonne intelligence avec nos partenaires du rectorat et des universités partenaires, par des équipes pluri-catégorielles dotées des moyens de la concertation et du travail en coopération : des enseignant.e.s et/ou chercheur·es des enseignant·es affecté·es à plein temps à l'Inspé et à temps partagé, des PEMF, des PFA, des tuteurs-terrain, pour favoriser une réelle alternance intégrative.

Les conditions de travail des personnels

• L'Inspé doit mieux reconnaître le travail hors du face-à-face pédagogique, le travail invisible et être vigilant sur les conditions de travail de ses personnels (ex : aménagement des postes de travail, trajets...).

• L'Inspé doit promouvoir un fonctionnement collégial, en proposant un mode de communication moins vertical et des structures permettant aux personnels et aux usagers de s'emparer des questions déterminantes pour s'inscrire dans les prises de décision.

• L'Inspé doit avoir une réelle politique de gestion des ressources humaines, explicite, pluriannuelle et durable, en adéquation avec l'accréditation, les projets de formation des masters et les projets d'évolution professionnelle des personnels (transparence du recrutement, accompagnement, formation de formateurs). Après une période de forte instabilité et de recrutements temporaires, les recrutements devront être pérennisés (titulaires).

Nos engagements dans un contexte de forte instabilité du fait de la réforme de la formation des enseignants et CPE et de la politique patrimoniale actuelle de l'université sont les suivants :

- **Être vigilant** sur la qualité de la formation et la reconnaissance du travail de tous les personnels ;

- **Défendre** toutes les catégories de personnels sur tous les sites en faisant respecter leurs droits, notamment en veillant à ce que les personnels de statut second degré ne soient pas lésés par les régimes de primes qui leur sont associés ;

- **Défendre** les parcours et les équipes dans toutes les disciplines pour répondre aux besoins de formation des professionnels de l'Éducation nationale ;

- **Co-construire des propositions** pour le développement de l'Inspé et le maintien et l'amélioration des conditions de travail des personnels pour leur permettre de s'investir pleinement dans leurs missions ;

- **Veiller au fonctionnement démocratique et représentatif** de ses instances, notamment à la possibilité de débattre des sujets abordés. Le CI ne doit pas seulement être un lieu d'information et d'enregistrement mais il doit permettre de discuter collégialement de décisions qui engagent fortement la formation et ses acteurs.

Collège A : 1. Christophe Miqueu (PR Philosophie) ; 2. Claire Doquet (PR Lettres)

Collège B : 1. Magali Fourgnaud (MCF Lettres) ; 2. Jérôme Tagu (MCF Psychologie)

Collège C : 1. Laurianne Foulquier (Prag Mathématiques) ; 2. Mathias Roux (Prag Philosophie)

Collège D : 1. Laetitia Dicharry (PEMF) ; 2. Landry Fournié (PFA)

Collège E : 1. Vincent Martin (Assistant documentaliste 33) ; 2. Chloé Rémy (Assistante documentaliste 64)